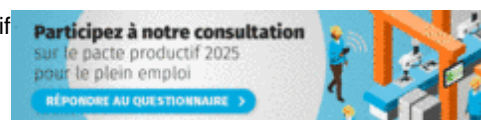


Actualité

Pacte production 2025 pour le plein emploi : Participez à notre consultation ! - 14.08.2019

Le Pacte productif 2025 pour le plein emploi a été officiellement lancé le 19 juin. Pour nourrir en propositions les cinq axes stratégiques prioritaires de ce Pacte, le gouvernement lance une vaste consultation territoriale mobilisant plusieurs acteurs, dont les CCI.

Annoncé par le Président de la République, le Pacte productif 2025 se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.



Ce chantier présidé par le Ministre de l'Economie Bruno Le Maire démarre par une phase de consultations à laquelle CCI France et le réseau des CCI ont été conviés. Le document de cadrage gouvernemental indique, en effet, que « les travaux effectués dans le cadre du Pacte Productif doivent pouvoir s'appuyer sur une consultation des parties permettant de mailler le territoire et les acteurs ».

Les cinq axes stratégiques retenus, en cohérence avec les orientations gouvernementales déjà en oeuvre, sont les suivants :



- Numérique
- Innovation technologique
- Industrie
- Energie
- Agriculture et agro-alimentaire

Comme lors des Consultations citoyennes sur l'Europe en 2018 ou du Grand Débat National cette année, CCI France et le réseau des CCI souhaitent que les avis et les propositions concrètes des chefs d'entreprise soient un apport à la mise en oeuvre de ce Pacte.

Les diagnostics et les propositions feront l'objet d'une synthèse nationale dont les résultats seront transmis au ministère de l'Economie avant le 25 septembre 2019.

 Cliquez ici pour participer à la consultation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PACTE PRODUCTIF 2025 :

-  Consultez le site gouvernemental dédié
-  Consulter la 1ère contribution des CCI de juillet 2019